

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

L'an deux mil seize et le vingt-cinq janvier à 18h00 en Mairie de Faulx,
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU.

Etaient présents :

MM D. GRANDIEU, L. CHONÉ, D. FRAUDEAU, F. GRIETTE, J. HOUPERT, S. MASSICOT, Y. MASSON.

Etaient absents: MM P. NOETHIGER, F. XARDEL.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Compte administratif 2015
- ⇒ Compte de gestion 2015
- ⇒ Affectation des résultats 2015
- ⇒ Budget Primitif 2016
- ⇒ Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 22 juin 2015 : pas de remarque.

2 - Compte Administratif 2015

Mr le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de l'Association Foncière d remembrement de Faulx, du compte administratif 2015. Mr Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2015 ;

	Résultat de clôture l'exercice précédent	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture
Investissement	- 16 617.87 €	- 14 423.37 €	- 31 041.24 €
Fonctionnement	35 544.10 €	15 274.55 €	50 818.65 €
TOTAL	18 926.23 €	-851.18€	19 777.41€

1 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 - Considère que le Compte Administratif 2015 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3 - Approbation du Compte de Gestion 2015

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

4 - Affectation des résultats 2015

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier ;

Vu le compte administratif 2015

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 la reprise des résultats de l'exercice 2015, qui s'établissent à ce jour comme suit :

RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
de l'exercice	15 274.55 €	- 14 423.37 €
Reportés	35 544.10 €	- 16 617.87 €
de clôture	50 818.65 €	- 31 041.24 €

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'affecter les résultats du budget 2015 et d'inscrire les sommes de :

. 50 818.65 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,

. 31 041.24 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2015 au BP 2016 comme indiqué ci-dessus.

5 - Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif 2016 se présente comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

○ Dépenses 75 028.65 €

○ Recettes 75 028.65 €

➤ **Section d'investissement**

○ Dépenses 46 041.06 €

○ Recettes 46 041.06 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2015, à l'unanimité, le budget primitif 2016.

Questions diverses

- Le Président pense que les chemins de l'association devraient être communaux puisqu'ils sont utilisés par tout le monde. Dans le cadre des reprises de compétences de la communauté de communes, du PLUI qu'en sera-t-il des chemins ?
- L'emprunt : il envisage la possibilité de renégocier le taux pour gagner soit sur le montant remboursé soit sur les années. A voir ; ce que la commune peut faire pour aider.
- Yves MASSON expose un souci de renumérotation de parcelles sans que les propriétaires soient informés. Le conseil départemental sera sollicité pour avoir une explication ainsi que le cadastre.

La séance est levée à 19h00.